

Mutuelles qui remboursent la sophrologie

- CCMO (35 € jusqu'à 10 séances par an)
- Via santé (remboursement de 50% du reste à charge- limité à 30€ par séance)
- Mutuelle existence
- Alptis (5 séances de médecines douces par an et par assuré)
- Radiance (de 90 à 120 euros par an selon les contrats)
- MAIF
- MNAM (au réel jusqu'à 4 séances par an)
- La Mutuelle Verte (Gamme oxygène et Oxygène +)
- Axa (de 25 à 40 euros par séance)
- AGF
- La Mutuelle Catalane (contrat Sécurité plus - forfait annuel médecines douces 100 € - 25 € par séance)
- La Mutuelle Saint Germain (15€ jusqu'à 4 séances par an)
- Prévadies (20€ jusqu'à 5 séances par an)
- Swisslife

De nouvelles mutuelles viennent de rejoindre le réseau Carte Blanche,

- Thélème Assurances
- La Mutuelle Générale (pour partie)
- Réunica (pour partie)

Si vous bénéficiez de l'une de ces mutuelles et que votre carte de complémentaire santé porte le logo « Carte Blanche », vous disposez donc d'une prise en charge et/ou de tarifs préférentiels chez les **sophrologues partenaires**.

Pour les sociétaires des autres mutuelles du réseau, n'oubliez pas de présenter votre carte à votre sophrologue partenaire et, si nécessaire, de lui demander une note d'honoraire pour vous faire rembourser vos séances, si votre contrat inclut cette option.